



Procédure d'introduction salarie en france

Par **axelpc**, le **19/05/2008** à **17:44**

bonjour.. j'ai un gros soucis, mon employeur a fait une demande de procedure d'introduction d'un salarié en france.. le contrat prevoyait commencer en mars, mais vut la lenteur des procedures amministratives, je n'ai eut le visa long sejour salarie q'au mois d'avril.. actuellement, l'employeur veut resigner le contrat. qu'est ce que je peux faire.. je me retrouves deja sur le territoire francais.. merci

Par **angie26**, le **08/06/2008** à **23:38**

bonsoir axelpc,

je te conseille de prendre contact avec la cimade <http://www.cimade.org/>
ou la gisti <http://www.gisti.org/index.php>
bon courage

Par **auvu**, le **09/07/2008** à **11:53**

Bonjour axelpc

J'ai même situation comme vous, mais comment vous pouvez déjà sur le territoire français sans avoir le visa ? comment vous avez fait vos démarches ? Pouvez nous partager vos expériences....

